

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 14 mai 2020**
En ligne – Visioconférence **Délibération n°79**

Extrait du Registre des Délibérations

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le jeudi 14 mai à 17h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.
Date de la convocation : le 7 mai 2020.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de M. DELUGA François, **Mme HARRIBEY Laurence**, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de Mme TAPIN Martine, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de M. PEDEUBOY Jean-Louis, **M. GLEYZE Jean-Luc** portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, **M. ICHARD Vincent**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de M. LAFON Bruno.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. PEDEUBOY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe.

Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M. BAUDY Serge (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DUDON Alain, M. ROUFFIAT Bruno, M. DERVILLÉ Luc, M. LASSALLE Jean-Claude.

TOURISME :

TARIF JOURNÉE DE FORMATION EXPAIR « soutien au développement économique en période de crise »

Les agents du Parc sont régulièrement appelés à transférer leur expérience ou leur expertise auprès de publics d'étudiants ou de professionnels.

Le Parc naturel régional, adhérent à la MONA, Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle Aquitaine, est repéré pour son action avancée en matière de tourisme durable.

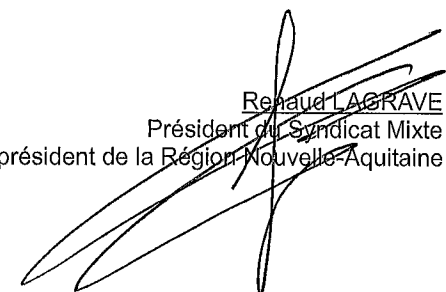
Le tourisme durable est au cœur des réflexions et des travaux de la MONA, qui en a fait le thème central de son séminaire des directeurs d'Offices de Tourisme en avril et celui de formations et rencontres techniques en 2019.

A ce titre, la MONA a sollicité les services de Caroline LE ROY, pour l'animation de plusieurs sessions de formation. Une journée de formation sur le thème de l'accompagnement - Task Force - Royan (220) qui s'est déroulée en ligne le 30 avril 2020. La contrepartie financière proposée par la MONA est de 290 € TTC. Une seconde sollicitation de la MONA pour animer deux jours de formation sur le thème « de l'accompagnement des prestataires touristiques » a été faite, moyennant 2 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** ces tarifs
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat de mise à disposition de Mme LE ROY auprès de la MONA
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 15 mai 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine